



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mercredi 07 mai 2025

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuille de matchs manquantes

*Reports/Modifications

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28246031	04/05/25	SENIORS D2C	DAMMARIE CITY 1	MELUN 2
29253708	04/05/25	VETERANS D4B	PONTAULT UMS 32	GRETZ T. 31
28246736	04/05/25	SENIORS D3A	ESBLY 1	BRIE NORD 1
29222695	06/05/25	SENIORS D4C	MORMANT 2	NANGIS 2
29261374	04/05/25	CDM D2C	REAU 5	OZOUER 5
28913680	04/05/25	U16 D1	CHELLES 21	GRETZ T. 21
29272965	04/05/25	U16 D3F	LOING 22	BRAYTOIS 22
29236365	03/05/25	U14 D4B	BUCCEENNE 21	FERTE S/J 21
29236366	03/05/25	U14 D4B	VAL DE FRANCE 22	BRIE FC 21
28281791	03/05/25	U14 D1	MCG 21	GRETZ T. 21
28917716	03/05/25	U14 D2B	CHAMPS FOOT 22	BRIARD 21
28919744	03/05/25	U14 D3B	SAVIGNY 22	VAL DE FRANCE 21

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29236341	19/04/25	U14 D4B	CRECY 23	VAL DE France 22
<p>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu au club recevant CRECY (-1 point ; 0 but) , pour en attribuer le gain à l'équipe de VAL DE France (3 points ; 5 buts) ; Score transmis par le club de Val de France : forfait 0 - 5</p>				

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

MATCHS SANS DATE

Coupe Seine et Marne U14

BUSSY 21 ou FONTAINEBLEAU 22 – TORCY 21

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 15/05/2025.

Considérant les délais d'homologations (13 jours) et de la date de jeu de la rencontre du tour précédent (30/04/2025)

La rencontre BUSSY 21 ou FONTAINEBLEAU 22 – TORCY 21 initialement prévue le 10/05/2025, a été placée sans date,

Par ces motifs,

La Commission programme la rencontre le Mercredi 14/05/2025 à 20H00

Coupe Comité U18

MATCH 53324774 OL LOING 21 – FERTE S/J 21

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.

Considérant l'absence de proposition des 2 clubs

Considérant que la date limite de jeu de ce tour arrive à son terme prochainement (15/05/2025) et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant que les 2 équipes ne jouent pas le 08/05/2025.

Considérant qu'il s'agit d'une des deux dates conjointes libres pour les 2 équipes.

Par ces motifs,

La Commission décide de reporter ce match le 08/05/2025 à 13h00

Coupe 77 Vétérans

MATCH 53329055 CHELLES 31 – LOGNES 31

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 15/05/2025.

Considérant les délais d'homologations (13 jours) et de la date de jeu de la rencontre du tour précédent (27/04/2025)

La rencontre CHELLES 31 – LOGNES 31 initialement prévue le 27/04/2025, a été placée sans date,

Par ces motifs,

La Commission programme la rencontre le Mercredi 14/05/2025 à 20H00

Coupe 77 + 45 ANS

MATCH 53324799 COMBS 36 – CLAYE S. 36

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 15/05/2025.

Considérant les délais d'homologations (13 jours) et de la date de jeu de la rencontre du tour précédent (27/04/2025)

La rencontre **COMBS 36 – CLAYE S. 36** initialement prévue le 27/04/2025, a été placée sans date,

Par ces motifs,

La Commission programme la rencontre le Mercredi 21/05/2025 à 20H00

Coupe Comité + 45 ANS

MATCH 53324825 ENT.FERRIERES/CROISSY 35 – ST THIBAUT FC 35

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 15/05/2025.

Considérant les délais d'homologations (13 jours) et de la date de jeu de la rencontre du tour précédent (27/04/2025)

La rencontre ENT.FERRIERES/CROISSY 35 – ST THIBAUT FC 35 initialement prévue le 27/04/2025, a été placée sans date,

Considérant que l'équipe de St Thibault a déjà une rencontre le 14/05/2025.

Par ces motifs,

La Commission décide de reporter la rencontre de Criterium +45 ANS Gr A, Thibault 35 – Torcy 35 du 14/05/2025 au 21/05/2025 à 20h30 et de programmer la rencontre de Coupe Comité + 45 ANS le mercredi 14/05/2025 à 20H00

U18 D1

MATCH 28923896 FONTAINEBLEAU 22 – BUSSY 21

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 25/05/2025,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer toutes les rencontres avant la dernière journée,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match le mercredi 21/05/2025 à 20H00

Week-end du 10 et 11 mai 2025

MATCH 29721719 FERTE S/J 21 – VILLENOY 21 U18 D3C du 19/01/2025

Considérant que cette rencontre n'a pu avoir lieu en raison d'un terrain impraticable,

Considérant que la rencontre n'avait, à ce jour, pas été reprogrammée,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant qu'un match de Coupe de France a été programmé sur les installations de FERTE S/J à 14H30,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match le 11/05/2025 à 12H30

MATCH 29272464 PLAINE FRANCE 26 – VAIRES 23 U16 D3C du 11/05/2025

Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Championnat U16 D3C à 13h00 et une rencontre de Coupe de France à 14H30,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant que l'horaire de la rencontre U16 D3 doit être modifié, pour un coup d'envoi à 12H30

La Commission décide de programmer la rencontre à 12H30

MATCH 28246980 MAGNY 2 – OTHIS 2 SENIORS D3B du 11/05/2025

16/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H00

ACCORD DU CLUB D'OTHIS

Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Coupe de France à cet horaire, impossible de valider à ce stade.

Considérant que l'horaire de la rencontre a été modifié le 30/04/2025, pour un coup d'envoi à 16h00.

La Commission donne son accord pour 14H00

MATCH 28923915 BUSSY FC 1 – FONTAINEBLEAU 2 U18 D1 du 11/05/2025

01/05/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY FC** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 12H00

Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Championnat U17 R3C à 12H00,

Considérant que l'horaire habituel des rencontres de l'équipe de Bussy est de 14h00

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer la rencontre à 14H00

MATCH 53335294 VAIRES 21 – MELUN 21 U14 Coupe SEINE ET MARNE du 10/05/2025

Considérant le procès-verbal de la Commission Régionale Jeunes et Seniors du 30/04/2025 indiquant que la rencontre U14 R3B VAIRES 1 – VINCENNES 1 a été reprogrammée au 10/05/2025,

Considérant qu'il convient donc de reporter la rencontre départementale opposant VAIRES 21 à MELUN 21,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

La Commission décide de programmer la rencontre le mercredi 14/05/2025 à 20H00

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 28911731 HERICY 31 -LE MEE 31 VETERANS D2C du 18/05/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 28912956 CHEVRY 1 – POMMEUSE 1 VETERANS D3B du 18/05/2025

01/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025,

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE POMMEUSE

16/04/2025-Demande de modification de terrain et d'horaire par courriel du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 18/05/2025 à 11H30 sur les installations de PRESLES

Considérant que cette rencontre ne pourra avoir lieu en raison d'une fermeture par arrêté municipal,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant qu'une rencontre 45 ANS est programmée sur les installations de PRESLES à 9H30,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match à 11H30 à PRESLES

MATCH 29268087 HERICY 32 -MISY VILLENEUVE 31 VETERANS D4D du 18/05/2025

12/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à VILLENEUVE LA GUYARDE au lieu de VULAINES SUR SEINE

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

MATCH 29272975 NANDY FC 21 – BOIS LE ROI 21 U16 D3F du 18/05/2025

29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 13H30

Considérant le nombre de rencontres organisées le 18/05/2025 sur les installations de NANDY, générant un problème d'occupation de terrain.

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Par ces motifs, la Commission décide de valider la demande de modification d'horaire du club de NANDY FC

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 29272711 NANDY FC 22 – MORMANT FC 21 U16 D3D du 18/05/2025

29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORMANT FC

29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 13H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H00

MATCH 29272713 SERVON 21 – VAL DE L'YERRES 21 U16 D3D du 18/05/2025

Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Championnat U16 D3D à 13h30 et une rencontre de Seniors D1 à 15h00

Considérant l'article 10 du RSG.

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant que l'horaire de la rencontre U16 D3 doit être modifié, pour un coup d'envoi à 13H00

La Commission décide de programmer la rencontre à 13H00

MATCH 28914275 VAL D'EUROPE 21 – VAL DE FRANCE 21 U16 D2B du 18/05/2025

Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Championnat U16 D2B à 13h30 et une rencontre de Seniors D1 à 15h00

Considérant l'article 10 du RSG.

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant que l'horaire de la rencontre U16 D2 doit être modifié, pour un coup d'envoi à 13H00

La Commission décide de programmer la rencontre à 13H00

MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

08/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 18/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J

MATCH 29235018 VILLEPARISIS 3 – LAGNY MESS. 3 U14 D4A du 17/05/2025

16/04/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de

VILLEPARISIS pour disputer la rencontre le 13/05/2025 à 18H45 au lieu du 17/05/2025 à 15H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LAGNY MESS.

MATCH 28919656 VILLEPARISIS 2 – OTHIS 1 U14 D3A du 17/05/2025

06/05/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 10/05/2025 au lieu du 17/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OTHIS

MATCH 53335293 FONTAINEBLEAU 1 – TORCY 1 U14 COUPE SEINE ET MARNE du 14/05/2025

06/05/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre le 10/05/2025 à 15H00 au lieu du 14/05/2025 à 20H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FONTAINEBLEAU

Week-end du 24 et 25 mai 2025

RAPPEL « ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Attention, nous vous rappelons qu'en application de l'article 10 (voir ci-dessus) les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour.

- Pour les U14 et U15, 15H30 pour les rencontres du 24/05/2025
- Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 25/05/2025
- Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 25/05/2025
- Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 25/05/2025
- Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 18/05/2025 et 25/05/2025

Après vérifications des plannings des rencontres des clubs pour les rencontres des 24 et 25 mai 2025, Nous avons constaté de nombreuses problématiques concernant les occupations de terrain.

Par ces motifs, les clubs listés ci-dessous doivent impérativement nous faire parvenir au plus tard le 14 mai 2025 leurs propositions de modification de terrain pour le bon déroulement de leurs rencontres

- **BRIARD SC**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **BUSSY FC**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 13h00
- **CHAMPS AS**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **CLAYE SOUILLY**
 - 25/05/2025 : 3 matchs à 13H00
- **COMBS CA**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **COUBERT**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **CRECY FC**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **DAMMARIE FC**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **FONTAINEBLEAU RC**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **LESIGNY**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **MAGNY FC**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **MEAUX CS**
 - 24/05/2025 : 3 matchs à 15h30 et 1 match à 16h00
- **MELUN FC**
 - 25/05/2025 : 3 matchs à 13h00
- **MITRY C. G.**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 13H00
- **MONTEREAU AS**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **NANGIS**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 15H00
- **OZOIR FC**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 13H00
- **PLAINE France**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 13H00
- **PONTHIERRY**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 13H00
- **PONTAULT UMS**
 - 24/05/2025 : 2 matchs à 15h30
- **PRESLES**

- 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **ST THIBAULT FC**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
- **TORCY**
 - 24/05/2025 : 1 match à 14h30 et 3 matchs à 15h30
- **TRILPORT**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 13H00
- **VAIRES**
 - 24/05/2025 : 4 matchs à 15h30
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 13h00
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 15h00
- **VAL DE France**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 15h00
- **VILLENOY**
 - 25/05/2025 : 2 matchs à 9h30

MATCH 28919663 COULOMMIERS 21 – DAMMARTIN 21 U14 D3A du 24/05/2025

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 24/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COULOMMIERS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 26/04/2025 au lieu du 24/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29237954 ENT.USBPO/ESPB 22 -LE MEE 23 U14 D4E du 24/05/2025

25/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LE MEE

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DOSSIER EN ATTENTE

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

07/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29252793 BRIARD 5 – COUBERT 5 CDM D2B du 25/05/2025

20/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 25/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

09/01/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

29/04/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à MEAUX au lieu de VILLEPARISIS

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX

MATCH 29241059 COUBERT 5 – PAYS BIERES 5 45ANS POULE D du 25/05/2025

06/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE PAYS BIERES

MATCH 28247299 BUSSY 1 – PONTAULT PORTG. 2 SENIORS D3C du 25/05/2025

02/05/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE PONTAULT PORTG

MATCH 29235018 VILLEPARISIS 3 – LAGNY MESS. 3 U14 D4A du 25/05/2025

04/05/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 22/05/2025 à 20H00 au lieu du 25/05/2025 à 13H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MONTEREAU

MATCH 28247299 BUSSY 1 – PONTAULT PORTG. 2 SENIORS D3C du 25/05/2025

07/05/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 18/05/2025 au lieu du 25/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE BRIE DES MORIN

**DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION
DES STATUTS & REGLEMENTS DU 06.05.2025**

TERRAINS IMPRATICABLES

**MATCH 28281787
MEAUX 22 – VAIRES 22
U14 D1 DU 03/05/2025**

« La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable à la 74^{ème} min sur le score de 0-1

Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77 »

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de reprogrammer la rencontre au plus vite,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer la rencontre le 10/05/2025 à 15H30

MATCH 28917716

CHAMPS FOOT 22 – BRIARD 21

U14 D2B DU 03/05/2025

« La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable à la 59^{ème} min sur le score de 1-2

Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77 »

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de reprogrammer la rencontre au plus vite,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer la rencontre le 10/05/2025 à 15H00

MATCH 28919655

ST THIBAUT 21 – VILLEPARISIS 22

U14 D3A DU 03/05/2025

« La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable à la 69^{ème} min sur le score de 3-4

Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77 »

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de reprogrammer la rencontre au plus vite,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer la rencontre le 10/05/2025 à 15H30

MATCH 29236612

“ENT. CHAMPS/EMERAINVILLE 21 – ST THIBAUT 22

U14 D4C DU 03/05/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable à la 53^{ème} min sur le score de 2-1

Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77 »

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de reprogrammer la rencontre au plus vite,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer la rencontre le 10/05/2025 à 14H30